

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## COMMUNE DE BIEDERTHAL

7 AVRIL 2022

### 2022/007 et 2022/009

#### FISCALITE - Affectation du résultat et vote Budget 2022.

Le Conseil Municipal statuant également sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021 déclare que le compte de gestion dressé par la Trésorerie n'appelle pas d'observations.

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat :

R 001 Excédent de financement	+ 51 798,05 €
R 002 Excédent de fonctionnement	+ 286 754,00 €

Le conseil municipal approuve au niveau chapitre le budget 2022, qui s'équilibre en dépenses et en recettes dans les sections de fonctionnement et d'investissement comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	477 663,31 €	477 663,31 €
Section d'investissement	179 744,48 €	179 744,48 €

### 2022/008

#### FISCALITE - Impôts locaux : vote des Taux.

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379 et 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

**Considérant** que la suppression de taxe d'habitation sur les résidences principales est compensée aux communes depuis 2021 par fusion de la part communale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) avec celle du département, avec mécanisme d'équilibre dynamique (coefficient correcteur).

Concrètement, le taux TFPB a été voté par chaque commune en 2021 par référence à la somme des taux 2020 de la commune et du département. Il n'y a plus de colonne « département » sur les avis de taxe foncière et la commune dispose du pouvoir de taux sur la totalité de cette TFPB « fusionnée ».

La commune perçoit, outre cette TFPB fusionnée, le versement au titre du coefficient correcteur, les allocations compensatrices d'exonérations de taxe foncière, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS, dont elle ne votera le taux qu'à compter de 2023) et la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB).

La commune est également redevable d'une contribution au titre du FNGIR dont le montant est figé.

La fiscalité directe locale et les prestations des services étant les seuls leviers de la commune pour augmenter les ressources, Mme Le Maire propose **une augmentation de 27,4 % du taux de la TFPB.**

Cette augmentation, cumulée avec la revalorisation annuelle des bases (+3,4 % pour les logements) procurerait un supplément d'environ 15 600 € à la commune.

Le taux de la TFPB, voté à 19,62 % en 2021, passerait à 25,00 % pour 2022.

Le taux de la TFPNB resterait inchangé, à 51,26 %.

Mme Le Maire tient toutefois à préciser que ce n'est pas très équitable de n'augmenter que les propriétaires, mais que c'est le seul levier que la commune a, pour augmenter les recettes d'autant plus qu'elle doit faire face aux diminutions des dotations.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, fixe les taux des impôts directs locaux pour **l'année 2022** comme suit :

- **taxe foncière sur les propriétés bâties : 25,00 %**
- **taxe foncière sur les propriétés non bâties : 51,26 %**

**Pour : 10**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**2022/010**

**Subventions aux associations 2022.**

Les Amis de LUPPACH	100 €
L'Association Mieux vivre à St-Morand	100 €
APALIB	50 €
APAMAD	50 €
AIDes SIDA	50 €
CARITAS Ferrette	100 €
<hr/>	
TOTAUX	450 €

**Divers :**

**Abaissement de la vitesse à 30km/h dans toute la traversée de l'agglomération de Biederthal.**

La CeA émet un avis défavorable quant à l'abaissement de la vitesse à 30 km/heure dans toute la traversée de l'agglomération de Biederthal (RD23 / RD23.5), ce sans que cela soit accompagné de la mise en place d'aménagements de sécurité (écluses, chicanes...). Etudes qui ont été menées en 2021. Cependant, il faudrait faire des tests et vu que l'Unité Routière n'est pas en mesure de nous prêter le matériel, la commune devrait le louer et le coût est conséquent.

Les pouvoirs de police étant dévolus à Mme le Maire au sein de l'agglomération, cette dernière a toute latitude pour décider de cette mesure par la prise d'un arrêté de circulation et la pose de la signalisation verticale (pose d'un panneau B14 [30]).

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 4

Le Maire,



Danielle CORDIER